

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/53

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 03 Octobre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 13 ; Nombre de votants : 22

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme KLUCZYNSKI - M. Laurent GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. CAVALIERE à M. BACHELLERIE - Mme CUEILLENs à M. CAMAZZOLA - Mme FAUCHE à Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO à Mme NETO - M. CAUQUIL à M. GEYRES - Mme COUDERC à M. CHAULET - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA - M. ROSELL à Mme NARRAN - Mme MASSAROTTO à M. OSPITAL.

Absents excusés : Mme LAPLANE-SOTUM.

Objet : Demande de subvention pour les travaux de l'entrée de ville Route d'Eauze – RD 626 - (convention CD32)

La Mairie de Vic-Fezensac souhaite réhabiliter et sécuriser l'entrée de ville route d'Eauze avec la mise en esthétique des réseaux secs, la reprise des trottoirs, des places de stationnement et de la voirie. Dans le même esprit que la réfection du quartier des Tisserands, il est prévu de désimpermeabiliser les places de stationnement mais également les trottoirs et les fosses d'arbre.

Ces travaux correspondent à l'aménagement de la traverse ouest de la ville et cette voirie est départementale (RD 626). A ce titre, le département du Gers pourrait nous accompagner financièrement pour ce projet. Ce partenariat se formaliserait notamment par la signature d'une convention entre les deux collectivités.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte la demande d'aide est de 1 000 649,67 € H.T. (soit 1 200 779,60 € T.T.C).

Le plan de financement proposé est le suivant :
Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Mise en esthétique des réseaux secs	97 034,95 €	CD32 (49,537%)	495 691,29 €
Travaux	850 064,72 €	DETR (30,463%)	304 828,45 €
Maîtrise d'œuvre	53 550,00 €	Autofinancement (20,000%)	200 129,93 €
TOTAL	1 000 649,67 €	TOTAL	1 000 649,67 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Madame le Maire :

- à solliciter le Département du Gers pour l'obtention d'une subvention pour ce projet,
- à signer la convention d'aménagement correspondante,
- à signer tout document utile à la demande de subvention,
- à solliciter une aide financière du Département du Gers au titre des amendes de police.

Publié le 15/10/2024
En Préfecture le 15/10/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 14 Octobre 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO

